



COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIETE TOTAL CÔTE D'IVOIRE

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a procédé ce lundi 27 juillet 2015, au fractionnement des actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, à raison de vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Le cours boursier de l'action TOTAL CÔTE D'IVOIRE est ainsi passé de 419 995 FCFA à 21 000 FCFA et sa valeur nominale s'élève désormais à 250 FCFA contre 5 000 FCFA précédemment.

A la séance de bourse de ce jour, l'action TOTAL CÔTE D'IVOIRE a clôturé à 22 500 FCFA avec 10 039 titres échangés pour une valeur totale de 218,68 millions de FCFA.

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières remercie l'ensemble des émetteurs, en particulier la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, ainsi que les autres acteurs du marché pour leur confiance.

Pour toute information complémentaire concernant ce communiqué, veuillez contacter la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

www.brvm.org.